

DEC212675DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Sabourault, directrice de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC181899DGDS du 21 décembre 2019 portant création de l'unité mixte de recherche n°7035, intitulée Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS), dont le directeur est Paolo Guidetti ;

Vu la décision DEC201018INEE du 24 juillet 2020 portant nomination de Mme Cécile Sabourault, aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) ;

Vu la décision DEC212471INEE du 22 juillet 2021 portant nomination de Mme Cécile Sabourault, aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas (ECOSEAS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile Sabourault, directrice de l'UMR 7035, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} août 2021

La déléguée régionale
Aurélie Philippe

